

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE : *service des opérations et de
l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de
l'organisation et des effectifs.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territo-
riale de Solliès-Pont (Var), et création de la bri-
gade territoriale de La Farlède (Var).**

Du 23 août 2006.

NOR D E F G 0 6 5 2 1 6 9 A

Références :

1. Décret du 20 mai 1903 (mention au BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.
2. Décret 73-259 du 09 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150 ; BOEM 110* et 650) modifié.
3. Arrêté du 16 mai 2002 (n.i. BO).

Pièce jointe :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 650

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 4, 2007, texte 12.

Art. 1. La brigade territoriale de Solliès-Pont (Var) est dissoute à compter du 15 septembre 2006. Corrélativement, la brigade territoriale de La Farlède (Var) est créée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de La Farlède exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1^o du code de procédure pénale.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée, major général de la gen-
darmarie nationale,*

Dominique NOROIS.

ANNEXE.

Brigades territoriales	Circonscription actuelle	Circonscription nouvelle
Solliès-Pont	Belgentier La Farlède Solliès-Pont Solliès-Toucas Solliès-Ville	Dissolution
La Farlède	Création	Belgentier La Farlède Solliès-Pont Solliès-Toucas Solliès-Ville